

N° 196/21

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 8 décembre 2021
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 23 décembre

Objet de la délibération :

Maison de santé Amancey :
Mission d'AMO

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	67
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	2
· Dont représenté(e)s	9
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	11
- Votants	78

Résultat du vote	
- Pour :	78
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un,
Le seize décembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Joël BOLE à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Gérard COULET à Vanessa DORDOR, Christophe FAIVRE-PIERRET à Maxime GROSHENRY, Christophe JOUVIN à Sébastien LAITHIER, Véronique KELLER à Gérard PESEUX, Patricia LABERTERIE à Isabelle GUILLAME, Nathalie LAURENT à Mireille PICARD, Alain MONNNIER à Gérard VERMOT-DESROCHES
- Procuration**
- Suppléé(e)s** Jean-Marie DALOZ par M. Mathieu LINIGER, Thierry MAIRE DU POSET par Agnès MATHEZ-ROUMEAS
- Excusé(e)** Claude CHATELAIN, Olivier DARD, Pascal DUGOURD, Bernadette FAILLENET, Danièle FIETIER, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER
- Absent(e)s** Gilles ARNOULD, Henri BARBET, Laurence BREUILLOT, Justine DIAS PEREIRA, Maryse FAILLENET, Françoise LEBLANC-VICHARD, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Boris PIERRET, Jean-Louis POGLIANO, Gilles SIMON

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Frédéric BONNEFOI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Considérant qu'il est nécessaire d'agrandir les locaux de la maison de santé à Amancey, propriété de la CCLL, afin d'accueillir de nouveaux praticiens et d'optimiser l'utilisation de l'espace,

En concertation avec les professionnels de santé et le Département il est proposé au conseil communautaire de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dont le coût est estimé entre 25 000 € et 30 000 €.

Le conseil communautaire à l'unanimité, autorise le Président à :

- Engager la consultation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- Solliciter une aide financière auprès du Département du Doubs au titre de son programme départemental d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage
- Signer les pièces contractuelles dudit marché

Fait et délibéré en séance, le 16.12.2021

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

